

Un vent d'information

17 - NOVEMBRE 2018

Une aire multisports à Warnant - P. 5

La maison rurale lancée ! p. 7 Organisateur d'activités? Quelles sont vos obligations? p. 12

Zoom sur le Louis Delhafze p. 10





COLLECTIONS HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

*Voir conditions en magasin.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Tél. 04 259 74 78

Rue Campagne du Moulin, 1 ALAINAFFLELOU

Bulletin d'information communal Villers-le-Bouillet

Editeur responsable:

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

Régie publicitaire :

Sprl REGIFO Editions Tél. 071/74.01.37

Prochaine parution du 4530 :

semaine du 24 décembre

Informations à envoyer

pour le 20 novembre au plus tard

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

www.villers-le-bouillet.be



Commune de Villers-le-Bouillet Commune de Villers-le-Bouillet Service ieunesse

Malgré le souci d'exhaustivité, les informations reprises dans le bulletin d'information communal le sont à titre indicatif. Elles ne peuvent engager la responsabilité de la Commune de Villers-le-Bouillet.

Sommaire

→	Édito – Horaires d'ouverture de l'administration			
\rightarrow	La Commune à la loupe	5-6-7		
\rightarrow	Jeunesse	8-9		
\rightarrow	Les news de l'ADL	10		
\rightarrow	Dans nos écoles	11		
\rightarrow	La parole à la police	12		
\rightarrow	Agenda/ Etat Civil	13		
\rightarrow	Parlons politique	14		

Chères Villersoises, Chers Villersois,

Les élections communales du 14 octobre ont livré leur verdict. Sur les 17 conseillers communaux à désigner, l'électeur villersois en a élu 8 du groupe Ensemble, 4 de Villers Demain (VIDEM), 3 de GénérationS4530 et 2 d'Ecolo. Ces nouveaux conseillers communaux prêteront serment le lundi 3 décembre lors d'une séance du Conseil communal dédiée à cet exercice.

Les conseillers communaux devront également adopter le nouveau pacte de majorité lors de cette séance spéciale du 3 décembre, date identique à toutes les communes de Wallonie. Dans ce pacte de majorité, qui doit être déposé pour le 12 novembre au plus tard entre les mains du Directeur général, sont repris les noms des futurs bourgmestre et échevins. Ces-derniers prêteront aussi serment le 3 décembre si le pacte de majorité est approuvé par le conseil communal. Les conseillers de l'action sociale seront alors connus, même s'ils ne prêteront pas serment en séance, mais bien pour le 15 janvier 2019 au plus tard. Le président du conseil de l'action sociale prêtera quant à lui serment en séance publique du conseil communal une fois le conseil de l'action sociale installé.

Vos nouveaux élus seront donc en place dès le mois de décembre. Entretemps, le conseil et le collège communal sortants expédient les affaires courantes, c'est-à-dire les affaires qui relèvent de la gestion quotidienne des affaires publiques, des affaires urgentes et des affaires en cours qui constituent l'aboutissement normal des procédures entamées.

Le Collège communal

Crédits photos : Agence de Développement Local de Villers-le-Bouillet (p. 10) - Commune de Villers-le-Bouillet (pp. 5, 6, 7, 8, 9, 11) – Atelierchora (p. 7) – Vincent Volon architecture (p. 5) – Ecole communale de Villers-le-Bouillet (p. 12) – Abigayl De Gobba (p. 7)

Horaires d'ouverture

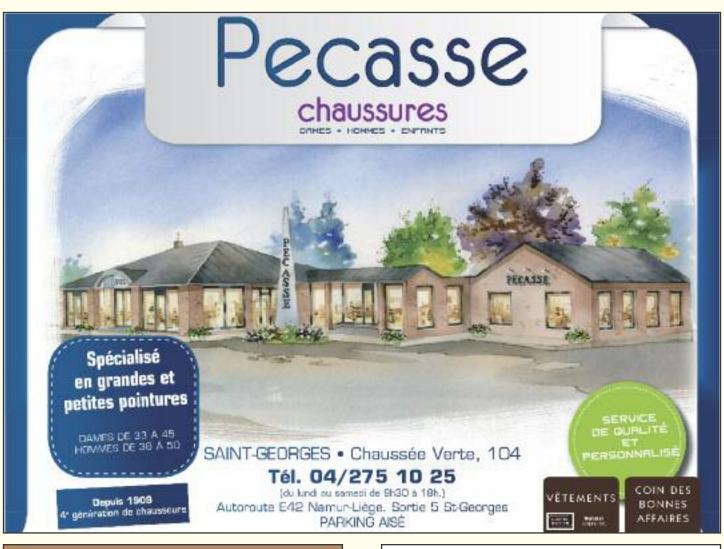
Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 à 12h	8h30 à 12h	-	8h30 à 12h	8h30 à 12h
Après-midi	-	-	13h30 à 19h	-	-

Permanence:

Le Service Population & État Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 <u>sur rendez-vous préalable uniquement</u>.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement.









Une aire multisports en 2019 à Warnant-Dreye

Une aire de type « Sports de rue » sera construite à Warnant-Dreye, entre la maison de quartier et le terrain de football, dans le courant de l'année 2019. Un aménagement à proximité du centre du village qui a pour objectif de le dynamiser.

Les abords de la maison de quartier et du terrain de football de Warnant-Dreye



seront modifiés dans les prochains mois. Des travaux de construction d'une aire multisports débuteront en 2019. Le permis d'urbanisme a été délivré par la Région wallonne.

Cette aire de type « Sports de rue » sera divisé en différents espaces afin de favoriser l'intergénérationnel. Une aire multisports en gazon synthétique de 12m sur 24m donnera la possibilité au citoyen de pratiquer cinq sports : le mini-foot, le basket, le volley-ball, le badminton et le tennis. A ses côtés, une zone de fitness outdoor avec cinq appareils adaptés et accessibles à tous les âges sera installée.

De l'autre côté de l'aire multisports, on retrouvera un espace détente avec une aire de jeu pour les enfants agrémentée de bancs et de parterres plantés. Une zone de cour pour le Patro et la maison de guartier disposera d'escaliers à larges marches permettant de s'y asseoir.

L'aménagement comptera également 22 places de parking dont trois réservées aux personnes à mobilité réduite et un espace de déchargement. Le budget pour mettre en œuvre ce projet est de 600.000 euros dont une partie sera subsidiée à hauteur de 75% par Infra-Sports.



Le parking du hall omnisports réaménagé

Un autre projet prochainement mis en œuvre est celui du réaménagement du parking du hall omnisports Emile Collignon. Mené par le bureau d'architecture Contraste, il ouvrira un nouvel accès aux véhicules depuis la rue de Waremme, tout en conservant celui via la rue du Centre, avec une voirie longeant le complexe sportif. Un dépose-minute pour les élèves de l'école communale et les utilisateurs du hall omnisports est prévu. Le parking sera quant à lui revu, avec un meilleur dessin des places permettant d'y stationner plus de véhicules. Un cheminement piéton et des espaces arborés seront également aménagés. Ce projet est estimé à 494.000€ hors TVA dont une partie sera sub-

Plan de déneigement

L'hiver et ses conditions météorologiques parfois difficiles sont à nos portes. En cas de conditions hivernales, le service travaux met tout en œuvre pour dégager les voiries le plus vite possible. Certaines priorités existent néanmoins.



Diverses dispositions sont prises par le Service Travaux et Entretien afin de permettre au mieux la circulation des véhicules sur les 130 kilomètres de voiries communales que compte Villers-le-Bouillet en cas de conditions hivernales. Avec l'aide de quatre véhicules (un pick-up, un camion et deux tracteurs), les ouvriers se mettent à l'œuvre dès l'apparition des premiers flocons.

Différents circuits de déneigement ont été mis en place par le service travaux. Sont dégagées en priorité les différentes rues en pente que compte notre territoire, les routes empruntées par les bus et les accès aux différents bâtiments publics (écoles, administration communale...).

En plus de la neige, les services communaux dégagent aussi les branches et autres objets tombés sur la voirie. S'il s'agit de câbles électriques, veuillez prendre contact avec l'opérateur du réseau de distribution d'électricité, RESA. Les services communaux ne sont cependant autorisés à intervenir que sur l'espace public et ne peuvent dès lors dégager votre véhicule s'il est bloqué dans votre allée privée.

La Nationale 65 (rues de Waremme et de Huy) ainsi que la Nationale 684 qui relie Villers-le-Bouillet et Tihange sont quant à elles des routes régionales. Le SPW s'occupe dès lors de leur déneigement.

Pour signaler tout problème concernant les voiries communales : 085 616 277.



Entretien de l'éclairage public sur le territoire communal

Notre commune est reprise dans un planning de maintenance de l'éclairage public sur base d'une convention systématique avec RESA.

En quelques mots, RESA effectue une tournée de vérification sur le territoire communal de Villersle-Bouillet pour procéder au remplacement de tous les points lumineux dont la localisation aura été communiquée à RESA par l'administration

Nous comptons dès lors sur les informations que vous, citoyens, vous nous communiquerez. Merci d'avance pour votre participation.

Les semaines concernées par le passage de RESA sont les suivantes : semaines 9, 18, 30, 42 et 51 ce qui correspond à un passage tous les 3 mois en période estivale et tous les 2 mois en période hivernale.

Comment procéder si vous vous apercevez d'une absence d'éclairage public ?

Nous vous demandons de relever le numéro du poteau sur lequel l'éclairage public est défectueux (ce numéro figure sur une plaquette blanche fixée au support et fixée à +- 2m de hauteur) et de communiquer cette information, ainsi que le nom de rue, par mail (philippe.jacques@villers-le-bouillet.be) ou par téléphone au 085/616 288.

Dans le cas d'une absence totale et subite d'éclairage public dans une ou plusieurs rues adjacentes, nous vous invitons à communiquer cette anomalie à RESA, par Télé Appel 24h/24h au 04/263 18 80 ou par mail jeanfrançois.brever@resa.tecteo.be : la remise en état du réseau interviendra dans les meilleurs dé-

Bon à Savoir : l'éclairage public est propriété de la commune ; RESA en effectue la gestion et l'entretien.



La Commune de Villers-le-Bouillet recrute!

La Commune de Villers-le-Bouillet recrute, sous convention de bénévolat, du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale.

Ces personnes surveillent les élèves de l'école durant le temps de midi. Les prestations s'effectuent dès lors 4 heures par semaine, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h25 à 13h25, à l'implantation primo-gardienne de l'école communale, rue de Waremme 5 jusqu'au vendredi 28 juin 2019. Il n'y a pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de remplacement des jours fériés ou les jours de conférences pédagogiques.

La personne intéressée peut être engagée sous convention de bénévolat, rémunérée actuellement à 6,27€ nets par heure de prestation. Toute personne de plus de 15 ans, quel que soit son statut (demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, salarié, employé ou ouvrier en interruption de carrière...) peut être bénévole.

Les candidatures doivent parvenir à la Commune de Villers-le-Bouillet, à l'attention du Service des Ressources Humaines, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet et doivent se composer d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation avec photo, datée et signée, et d'un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 de moins de 3 mois. Une expérience avec des enfants en milieu scolaire ou socio-culturel sera considérée comme un atout.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Marie Christine Pirlet à l'administration communale durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 085 616 287.

Imprimez vos certificats via Mon DOSSIER



Le Service Fédéral Intérieur met à disposition des citoyens l'application Mon DOSSIER. Via une connexion sécurisée par l'intermédiaire de la carte d'identité électronique, elle permet à chacun de consulter son dossier personnel au Registre national, signaler des erreurs, communiquer ses données de contact et prendre connaissance des organismes qui ont consulté ses données personnelles au cours des six derniers mois.

Cette application permet également au citoyen, où qu'il soit, de télécharger ou imprimer gratuitement des certificats électroniques émanant du Registre national. On y retrouve notamment un extrait de registre, le certificat de résidence principale, le certificat de résidence principale avec historique, le certificat de composition de ménage, le certificat de vie, le certificat de nationalité belge, le certificat d'un électeur belge, le certificat de cohabitation légale, le certificat de résidence en vue d'un mariage et le certificat du mode de sépulture et/ou rites. Ces certificats disposent du cachet électronique du Registre national et ont donc la même valeur juridique que ceux délivrés par la commune.

Le Condroz et le RS Villersois, deux rendez-vous moteurs

Villers-le-Bouillet accueille deux épreuves automobiles en l'espace d'une semaine en ce début de mois de novembre. Le Rallye du Condroz-Huy et le Rallye Sprint Villersois se disputent en partie ou intégralement sur le territoire communal, respectivement les dimanche 4 et 11 novembre.

La 45e édition du Rallye du Condroz emprunte, comme les précédentes années, les routes de Vieux-Waleffe, Vaux-et-Borset et Warnant-Dreye. Le parcours est cependant modifié par rapport aux précédentes éditions. Le départ sera donné depuis la rue Bon Secours, à 8h38 et 14h pour le premier concurrent. La spéciale chronométrée emprunte ensuite les rues suivantes : bi-bande entre la rue Bon Secours et la Voie du Geer, Voie du Geer, Rue de Vieux-Waleffe, Rue Gasnière, rue Braine, remembrement entre la rue Braine et la rue de Liège, rue de Liège, rue Japin, rue Isidore Chabot, rue Chantraine, rue d'Oultremont, Li Maladrie, rue Source de Narméa, rue Docteur Emile Neuville, Les Cinq Bonniers, Les Communes, rue Hubert Hanot, rue Haute Cotaie..

Une semaine plus tard, le Rallye Sprint Villersois, organisé par le Motor Club Hannutois, reprendra ses traditionnels quartiers du côté de Fize-Fontaine. L'unique spéciale chronométrée, effectuée à plusieurs reprises par les concurrents, prend son départ depuis la Rue Le Marais et emprunte ensuite les rues suivantes : Au Croiselet, de Verlaine, du Bassin, sous le Pont, Grande Ruelle, Dabée, du Cerf, Jules Pirotte et de Bodegnée. L'ensemble de ces voiries seront interdites à toute circulation, excepté participants et organisateurs, entre 6h et 22h. Le samedi 11 novembre, des reconnaissances du parcours à allure modérée sont également prévues.

Ces deux organisations entraineront donc la fermeture de certaines voiries et la prise de mesures de sécurité spécifiques. Les riverains concernés en seront avertis via l'organisateur dans les semaines qui précèdent. Nous vous demandons aussi de respecter les consignes des commissaires de course et de penser à votre sécurité!



La maison rurale sur les rails

Le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) de Villers-le-Bouillet est lancé! Adopté le 19 juillet 2018 par le Gouvernement Wallon, la mise en œuvre des premiers projets a débuté. Parmi eux, on retrouve la création d'une maison rurale à côté de l'administration communale.

L'Opération de Développement Rural (ODR) a entamé une nouvelle phase à Villersle-Bouillet. Les fiches projets définies suite aux quelques années de travail de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) sont entrées dans leur phase de réalisation. Ce PCDR a en effet été adopté le 19 juillet dernier par le Gouverne-

ment Wallon pour dix années. La CLDR et les services communaux n'ont dès lors pas trainé pour lancer les premiers projets que sont l'aménagement du site de la Sablière (dont nous vous reparlerons prochainement) ou encore l'aménagement d'une maison rurale à l'arrière de l'administration communale.

La première esquisse de ce bâtiment a été confiée à l'atelierchora. Il comprendra un grand espace polyvalent (salle des fêtes) avec cuisine et bar, de plus petites salles qui seront également à la disposition des associations pour leurs activités ou réunions, un studio pour la radio Fize-Bonheur et des espaces de rangement. Le bureau d'architecture désigné a également prévu l'aménagement d'une place entre la maison rurale et l'administration communale, sans toucher aux places de parking disponibles actuellement et en proposant la création d'un espace de stationnement complémentaire. Cette construction et ses aménagements extérieurs sont estimés à 2 260 000€ TVA comprise en partie subsidiés.

L'esquisse devra cependant être approfondie en concertation avec la CLDR et les potentiels utilisateurs afin que cette maison rurale corresponde le plus possible à la demande du secteur associatif.



Le Viller's Day

fait recette

Le Viller's Day a vécu sa quatrième édition
le samedi 22 septembre. Une organisa-

tion communale qui s'intégrait pour la deuxième année consécutive dans le cadre de Villers-le-Bouillet en Fête. Petits et grands ont répondu présents tout au long de la journée et participé aux différentes activités mises en place.

La journée débutait par le traditionnel jogging mis en place par l'association de parents de l'école communale. Une épreuve qui accordait pour la première fois des points bonus au Challenge « Cours la province » et qui a attiré une centaine de joggeurs, toutes distances confondues. Le tracé identique à l'année passée, faisant la part belle aux chemins forestiers a de nouveau ravi la plupart des participants.

Accueil des nouveaux habitants, remise du prix de la vie associative et des primes de naissance ont entrecoupé la journée où étaient également organisés des spectacles de marionnettes, des animations mises en place par la Province de Liège dans le cadre de la campagne TipTop, un goûter à destination des aînés, un concert de Simon et sa gratte ou encore une piste d'apprentissage cycliste et des démonstrations des maitre-chien de la Zone de police Meuse-Hesbaye. Revivez cette festivité en images !



















Deux fresques pour contrer les dépôts sauvages grâce à « Eté solidaire »









Vous l'aurez peut-être déjà remarqué mais deux nouvelles fresques sont apparues aux abords des sites des bulles à verres à Vaux-et-Borset et à Warnant-Dreye.

En effet, du 9 au 23 aout, l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire » a de nouveau occupé les vacances d'été de 11 étudiants.

Cette année, Mickaël LHOMME, coordinateur du projet a élaboré un programme en trois volets soit :

- L'organisation d'animations traditionnelles en maison de repos consistant en des ateliers créatifs intergénérationnels, sorties et autres aides ponctuels à apporter aux résidents et au personnel d'entretien et ce, en collaboration avec le CPAS de Vaux-et-Borset, la résidence Grandgagnage ainsi que le CHRH de Huy.
- La sensibilisation au ramassage et au tri des déchets.
- Enfin, un nouveau projet : l'embellissement des sites des bulles à verres en collaboration avec Olivier CHAL-TIN, Artiste Plasticien, Jean-Claude Lassine et Charlie Lombardo, Ouvriers communaux ainsi qu'Intradel SCRI.

Cet été, nos jeunes artistes en herbe se sont inspirés des vestiges représentatifs des différents villages qui constituent Villers-le-Bouillet pour s'initier à l'Art Contemporain.

Pour vous en rendre compte, faites le détour et profitez-en pour repérer ci et là, aux détours des villages, les vues originales des tableaux figurés par les jeunes jobistes d'été solidaire.

Une avalanche de merci à Romann, Nell, Dusty, Fanny, Nathan, Dusty, Alix, Mayron, Alexia, Laura, David, Olivier, Jean-Claude, Charlie mais aussi Odette, Eglantine, Aurore, Dominique et Sophie. Merci pour tout!

Nous remercions également le Collège communal, le service Travaux et Entretien, le CPAS de Vaux-et-Borset, la résidence Grandgagnage et l'ensemble de son personnel et de ses résidents, le CHRH de Huy et Intradel.















Douze étudiants renforcent le Service Travaux & Entretien



En parallèle à l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire », l'administration communale également eu le plaisir d'accueillir douze étudiants jobistes au sein de son service Travaux et Entretien.

Préparation à des manifestations publiques, entretiens des cimetières et du domaine public, petits travaux de jardinage et remise en ordre des écoles com-

munales pour la rentrée scolaire ont rythmé leurs journées durant les mois de juillet et aout.

Merci à Elodie, Viola, Annaëlle, Gilles, Valentin, Héloïse, Simon, Thibault, Lynn, Mathéo, Marie et Elza ainsi qu'à l'ensemble du service Travaux & Entretien pour leur travail durant cet été.



Venez Venez Saint-Nicolas

Pour la troisième année consécutive, les services Jeunesse, ATL et l'ASBL « Les Petites Bouilles » organisent un aprèsmidi récréatif autour de la Saint-Nicolas. Elle est destinée aux villersois de 4 à 9 ans et se déroule le mercredi 5 décembre à l'école Saint-Martin.

Dès la sortie des classes, les enfants seront pris en charge par les accueillantes de l'ASBL. A l'aide du car communal, ils seront ensuite regroupés soit à l'école communale de Villers-le-Bouillet, soit dans les locaux de l'administration, où ils mangeront tous ensemble (prévoir le repas).

Durant l'après-midi, les enfants pourront assister à un spectacle au sein de la salle des fêtes de l'école Saint-Martin. Un spectacle suivi par la visite du Grand Saint qui distribuera des bonbons à l'ensemble des enfants présents. Un gouter sera également offert

Cette activité se déroule sur inscrip-

tion préalable auprès du Service Jeunesse. Un carton d'invitation reprenant toutes les informations

pratiques sera envoyé à tous les enfants concernés durant le mois de novembre.





Les news

de l'Agence de Développement Local (ADL)

Gros plan sur le magasin Louis Delhaize

Dider Waterschoot et son fils Mike ont récemment repris le magasin d'alimentation Louis Delhaize situé en plein cœur de Villers-le-Bouillet. Découvrons en trois questions quelle a été leur motivation et la touche personnelle qu'ils vont apporter à leur magasin :

Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de reprendre ce magasin à Villers-le-Bouillet?

Principalement deux facteurs ont influencé notre décision. D'une part, le facteur économique : la situation géographique du magasin, ses résultats antérieurs, son poten-



tiel, sa sandwicherie, la qualité des produits, les possibilités futures, etc. D'autre part, le facteur humain : le retour aux magasins de proximité avec un réel contact humain qui est, je pense, de plus en plus demandé par les clients. C'est également, pour mon fils et moi-même, un point important dans ce métier. Que le client puisse à tout moment compter sur une personne réelle pour l'aider ou le renseigner, pouvoir dialoguer et rire. Faire ses courses ne doit plus être une corvée. Avoir tout simplement un « Bonjour » accompagné d'un sourire.

Quels changements ou nouveautés la clientèle peut-elle s'attendre à trouver dans ce magasin qu'elle connaît si bien?



Un remodeling du magasin est prévu et se fera en plusieurs étapes (le monde ne s'est pas fait en 1 jour). Un parking mieux structuré a été la première étape pour améliorer l'accueil du client dès son arrivée. Ensuite, de nouveaux frigos avec portes remplaceront les anciens afin de conserver les produits dans les meilleures conditions, économiser l'énergie et améliorer le confort du

client (en ce compris la température en magasin). Un nouveau meuble à pain sera mis en place afin d'en améliorer la présentation ; plus de frigos à boissons également pour augmenter l'offre. Citons aussi une modernisation du système d'éclairage et des rayons mieux agencés pour faciliter la circulation des clients.

Nous souhaitons également collaborer avec les producteurs locaux afin de vendre leurs différents produits, placés dans un seul et même espace.

Un service traiteur (plateaux de sandwichs garnis, plateaux fromages...) pour professionnels (conférences, réunions, walking dinners...) ou privés (fêtes, baptêmes, réunions de famille...) est déjà d'actualité!

Entre autres projets, nous étudions aussi la possibilité de livrer les sandwichs dans les entreprises sur le temps de midi.

Comment envisagez-vous la relation à la clientèle en tant que gérants et en tant qu'êtres humains ?

Nous ne faisons pas de grande distinction à proprement parler entre les deux et c'est là que se situent toute la valeur et l'importance d'un bon magasin de proximité. En tant que gérants, nous tâcherons de répondre dans la mesure de nos possibilités aux demandes des clients et serons donc à leur écoute. En tant qu'humains, nous serons également à l'écoute des clients mais là, dans le simple but d'apprendre à se connaître, de dialoguer, papoter, rire parfois. Faire tout simplement partie de la vie du village, d'y participer.

Louis Delhaize - Rue de Waremme, 4 à 4530 Villers-le-Bouillet - 085 21 73 58 - Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h et le dimanche de 9h à 18h (fermé le mercredi)

Merci à vous deux ! L'équipe de l'ADL, Adrienne PESSER et Michel GREVESSE, vous souhaite bon vent dans votre activité et reste à vos côtés pour vous accompagner dans toutes les étapes de ce beau challenge !

Le vendredi 28 septembre dernier, une

collecte d'huiles de moteur

a été réalisée à l'initiative des ADL du territoire. Les agriculteurs villersois désireux d'évacuer, à titre **gratuit**, leurs huiles usagées se sont présentés au service Voirie où un camion-pompe de la société OilCo les y attendait. Environ 4700 litres ont ainsi été pompés. Un beau bilan et une expérience à réitérer tous les 2 ou 3 ans.

En complément, une collecte de pneus de silos et de tracteurs est également au programme. Dans les prochaines semaines, un camion de la société Renewi-Shanks se rendra directement dans les exploitations.



Le vendredi 5 octobre ont eu lieu les

« Affaires croissantes »,

un petit-déjeuner de réseautage organisé en partenariat avec l'IFAPME et les 8 ADL de l'arrondissement Huy-Waremme. Plus de 80 entreprises, une centaine de personnes – dont le Ministre wallon de l'Économie M. Pierre-Yves Jeholet – ont pu découvrir le **centre de formation IFAPME** et ses ateliers, ainsi que le métier de formateur, de même que l'intérêt de prendre un ou plusieurs stagiaire(s) en entreprise. Tout cela lors d'un copieux déjeuner qui a vu beaucoup de cartes de visite changer de mains. Un beau succès qui sera reconduit l'an prochain!





Le Weekend du Client

les 6 et 7 octobre a permis au public d'aller à la rencontre de 8 commerçants, producteurs et artisans villersois. Ceux-ci se sont investis et ont décoré leur devanture avec des ballons, affiches et petits pas floqués « Weekend du Client ». Ils ont ouvert leurs portes avec une petite attention spéciale pour chaque client. De quoi récompenser les plus fidèles et attirer une nouvelle clientèle! Chaleureux et efficace, à rééditer!



Le 23 octobre à la Paix-Dieu a eu lieu une **Séance d'info sur les aides financières pour la cession, l'acquisition et le développement d'activités** dans le cadre de la

Semaine de la Transmission d'Entreprises. Un partenariat avec les ADL d'Engis et de Wanze ainsi que l'UCM et la Sowaccess. Compte-rendu dans le prochain numéro.

•

ADLRue des Marronniers, 16 085 308 822 adl@villers-le-bouillet.be

Les élèves de 3° et 4° en classe de mer !

Nous, élèves de 3e et 4e de l'école communale, sommes allés en classe de mer à la Panne du 17 au 21 septembre.

A la mer, nous nous sommes bien amusés.

Nous avons participé à plusieurs activités : le cuistax, nous avons mis les pieds dans l'eau et nous avons fait un tour en bateau. Nous avons également visité le musée de la pêche et nous avons pu apprendre le nom des coquillages,

Nous avons eu de la chance car il faisait ensoleillé. Le jeudi soir, le centre a organisé une soirée brésilienne.

Nous avons passé un superbe séjour.

« J'ai appris plein de choses au musée de la pêche. Nous avons pris le tram et fait un tour en bateau. » Flise

« J'ai fait du skate surf. On a fait une chasse aux trésors. J'ai appris des choses. Je me suis bien amusé. » Matt

« C'était chouette le tour en bateau et en plus, j'ai pu faire une photo d'un phoque. Le skate surf, c'était très cool mais mon skate a été en avant et moi avec. Visiter les dunes, c'était chouette aussi. » Florence









Des nouvelles de la petite école communale maternelle "I.Peters " de Fize-Fontaine

Coucou, nous revoilou, les p'tits loups de Fize! Nous sommes revenus en pleine forme de nos vacances d'été!

Et tant mieux car nos institutrices nous ont concocté un super programme où nous allons encore vivre un tas d'aventures!

Bienvenue à Léa, Olivia, Zoé et Yann qui ont rejoint notre petite école.

Cette année, notre mascotte Loup n'est plus tout seul pour nous accompagner dans nos apprentissages. Il nous a présenté son amoureuse Louve qui est mignonne comme un cœur.

Avec eux, nous allons découvrir ou redécouvrir les contes traditionnels, observer la vie des abeilles, construire des maisons à insectes, agrandir notre verger, installer des carrés potagers...

N'hésitez pas à venir nous rendre visite ou à contacter nos institutrices (085 21 21 27) si ça vous dit de nous rejoindre.

À très bientôt pour la suite de nos aventures!

Les p'tits loups de Fize et leurs institutrices, Mmes Sophie et Sandrine.

L'agenda de l'école Saint-Martin

- Mercredi 07 novembre en matinée : spectacle chantant sur la guerre 14-18 pour les élèves de 5ème et 6ème années de l'école communale et Saint Martin par les Aquabonistes.
- Jeudi 08 novembre à 20h : spectacle chantant sur la guerre 14-18 par les Aquabonistes
- **Vendredi 09 novembre** : journée pédagogique (congé pour les élèves)
- Jeudi 06 décembre : visite de Saint Nicolas
- **Vendredi 14 décembre** : journée sportive citoyenne pour les P3 et P4
- Jeudi 20 décembre : veillée de Noël
- **Yendredi 21 décembre** : marché de Noël de 9h à 14h pour les élèves, à partir de 15h30 pour tous les autres invités.



Organisateur de festivités, quelles sont les règles et les obligations ?

1. Réunion privée ou événement public ?

Pour rappel, une réunion privée n'est soumise à aucune réglementation préalable mais son caractère privé doit être assuré (liste précise d'invités, appartenance à une famille un groupe clairement identifié...). Dès qu'une personne, autre, est autorisée à participer sans distinction, le caractère privé disparaît. Seuls les troubles de voisinage ou de l'ordre public (tapage diurne ou nocturne) peuvent conduire à une intervention policière a postériori. Soyez-y donc attentif et prévenez le voisinage pour éviter tout incident!

2. Une réunion publique, un événement festif accessible au public peut avoir lieu soit dans un lieu clos et couvert (salle privée ou communale par exemple), soit en plein air.

- 2.1. Dans un lieu clos et couvert, la réunion n'est soumise par le règlement général de police qu'à une DECLARATION auprès de la commune. Celle-ci doit intervenir 15 jours à l'avance au moyen d'un formulaire type ; lequel est disponible sur le site de la commune et de la zone de Police. Ce formulaire permet aux autorités de disposer directement des informations permettant le cas échéant de prendre des mesures administratives et organisationnelles visant à assurer le bon déroulement de l'événement (ex : rédiger un Arrêté de police pour limiter le stationnement, prévoir des barrières Nadar...).
- **2.2.** En plein air, la réunion publique est soumise à l'AUTORISATION préalable du Bourgmestre. Celle -ci doit être demandée 1 mois à l'avance par le biais du formulaire « événement » ; lequel est disponible sur le site de la commune et de la zone de Police.

Un événement sous chapiteau, sous guinguette, est considéré comme un événement en plein air soumis à autorisation car il ne s'agit pas vraiment d'un lieu clos et couvert au sens de la législation.

Même si l'organisation d'un événement relève en premier lieu de la responsabilité des organisateurs, l'autorisation donnée engage dans une certaine mesure également la responsabilité du Bourgmestre. C'est la raison pour laquelle, en fonction de la nature et de l'ampleur de l'événement, ce dernier pourra organiser une réunion de « sécurité ». Cette réunion regroupe les organisateurs mais aussi les acteurs de la sécurité civile (police, services incendies, protection civile...) ou tout autre service ou personne permettant d'assurer la sécurité de l'événement. Dans cette hypothèse, et pour des événements de grande ampleur, un formulaire plus élaboré pourra être exigé des organisateurs dès la demande d'autorisation. Ces événements de grande ampleur nécessitent une analyse de risques dans le cadre de la planification d'urgence. Il est important que la commune soit informée le plus rapidement possible pour préparer au mieux cet événement et s'assurer du concours de tous les intervenants.

3. Obligations pour l'organisation d'événement

- 3.1. Tout organisateur d'un événement accessible au public est tenu de souscrire une assurance en responsabilité civile pour l'événement qu'il organise et ce, auprès d'une compagnie d'assurance de son choix. Cette assurance sera mentionnée dans le formulaire de déclaration/demande de l'événement.
- **3.2.** Tout organisateur d'un événement est tenu de se conformer au prescrit du Règlement d'incendie propre à la zone de secours de l'endroit et de prendre toutes les précautions pour éviter ou réduire les risques (ex : entourer les barbecues et autres sources de chaleur importante, présence suffisante d'extincteurs, vérifications de la stabilité des podiums, de l'ancrage des chapiteaux...). Un œil attentif à la météo est également conseillé pour se préparer à tout incident climatique (orage, fortes rafales de vent, ...).

Lorsque ces évènements sont agrémentés par d'autres activités (feu d'artifices, grand feu, lâcher de ballons, usage de drones...) diverses autorisations sont nécessaires et relèvent d'autorités différentes, ce qui peut prendre du temps.

4. Recours aux services de gardiennage-sécurité privée

Le recours à des services privés de gardiennage lors d'événements (festifs) n'est pas en soi obligatoire sauf s'il est expressément imposé par l'autorité administrative dans le cadre d'une autorisation (évènement en plein air). Dans les autres hypothèses, il est fortement conseillé en raison des risques inhérents au caractère « public » de l'événement.

- **4.1.** Nul ne peut faire appel à un service de gardiennage qui n'est pas agréé par le Ministère de l'Intérieur (Art 17 de la Loi sur la sécurité privée). La liste de ces services et leurs coordonnées figurent sur le site « BESAFE.BE » du ministère de l'Intérieur. Il s'agit de services évidemment payants mais qui répondent à certaines exigences en matière de sécurité. Leur offre de service est variée et dépend des besoins exprimés. Il y a lieu de bien s'assurer des compétences réelles des agents pour les missions demandées.
- **4.2.** Une exception permet aux Associations sans But Lucratif (comités scolaires, comités de quartiers, club de sport...) de recourir à des bénévoles en lieu et place d'une service privé de gardiennage. Les bénévoles ne peuvent recevoir aucune rémunération et doivent avoir un lien direct avec l'association. De plus, leur participation à un service interne de gardiennage est limitée à maximum 4 prestations par an. Après avis du Chef de la police locale, le Bourgmestre agréée ces bénévoles comme service interne de gardiennage pour l'événement. Ces bénévoles disposent alors des mêmes compétences qu'un service de gardiennage.

5. Contact préalable avec les services de police et d'incendie

Les services de la police locale Meuse-Hesbaye (maison de police et poste central d'Amay) sont à votre disposition pour toute précision concernant ce sujet, n'hésitez pas à nous consulter!

Fête de l'arbre 2018

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Villers-le-Bouillet, en collaboration avec la Commune de Villers-le-Bouillet, organise sa traditionnelle Fête de l'arbre le dimanche 25 novembre à l'administration communale. Entre 10h et 13h, distribution gratuite d'arbres pour les Villersois. Cette année, les petits fruitiers seront à l'honneur.

Cette Fête de l'arbre est également l'occasion pour le citoyen de découvrir divers stands d'information dans la salle du conseil communal. Un atelier bricolage est également organisé pour les plus petits.

Nous vous y attendons nombreux!



4530 choses à vivre

Dimanche 4 novembre

Rallye du Condroz

Une étape spéciale du Rallye du Condroz se déroule sur le territoire de Villers-le-Bouillet. Les concurrents s'élanceront en début de matinée et début d'après-midi depuis Vieux-Waleffe et ralieront le village de Warnant en parcourant une dizaine de kilomètres contre le chrono. Informations en page 6

Mardi 6 novembre

Conseil communal

Réunion du conseil communal en la salle Marcel Jadot de l'administration communale à 20h. Il sera précédé à 19h par le conseil commun Commune-CPAS.

Jeudi 8 novembre

- Concours de whist

Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes.

Informations: 019 67 87 11

- Lotto Quine

Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine. Une participation de 3 euros est demandée. Elle comprend la participation au jeu, café et pâtisserie. Informations: Pierrette Gochel-Bourguignon - 085 21 66 80

Samedi 10 et dimanche 11 novembre

Brocante en salle

Organisation du Handball Villers 59 rue de Fallais et place de l'Eglise à Vieux-Waleffe. Informations: André Praillet – 0475 49 10 70

Dimanche 11 novembre

Rallye Sprint Villersois

Le Rallye Sprint Villersois prend ses quartiers à Fize-Fontaine pour une étape spéciale à parcourir à quatre reprises sur la journée. Informations en page 6

Samedi 17 novembre

Bingo

Le Comité des fêtes de Warnant-Dreye organise son dernier bingo de l'année à la Maison de quartier de Warnant-Dreye.

Informations: Joseph Royer - 0479 59 60 79

Samedi 24 novembre

Saint-Nicolas à Warnant

Le Comité des fêtes de Warnant-Dreye invite les enfants à sa traditionnelle activité de Saint-Nicolas dès 14h.

Informations: Joseph Royer - 0479 59 60 79

Dimanche 2 décembre

Cortège de Saint-Nicolas

L'Amicale Fizoise organise son traditionnel cortège de Saint-Nicolas dans les rues de Fize-Fontaine.

Lundi 3 décembre

Conseil communal

Conseil communal d'installation des nouveaux conseillers communaux et du nouveau collège communal à 20h à l'administration communale.

Jeudi 6 décembre

- Concours de whist

Chaque premier jeudi du mois, la maison de quartier de Vaux-et-Borset accueille un concours de whist à 20h. Participation de 7 euros avec deux boissons offertes.

Informations: 019 67 87 11

- Lotto Quine

Les 3x20 Villers organisent leur Lotto Quine à la Maison de quartier de Fize-Fontaine, rue Le Marais à Fize-Fontaine. Une participation de 3 euros est demandée. Elle comprend la participation au jeu, café et pâtisserie. Informations: Pierrette Gochel-Bourguignon - 085 21 66 80

Samedi 15 et dimanche 16 décembre

Marché de Noël à Warnant

Le village de Warnant-Dreye vivra au rythme de son marché de Noël organisé par le Comité des fêtes. Au programme : artisanat et concert sur la place de l'Eglise.

Informations: Joseph Royer - 0479 59 60 79

Samedi 22 décembre

- Bûche de Noël

L'Amicale des pensionnés Saint-Martin vous invite à sa Bûche de Noël à partir de 14h30 à la maison de quartier de Villers-le-Bouillet. Une visite du Père Noël est prévue. Informations et réservations : Freddy et Francine Vanlys – 085 23 37 30 – 0495 47 74 24

- Marché de Noël à Fize

L'Amicale Fizoise vous propose son marché de Noël.

Etat-civil

NAISSANCES

LANGOHR Ophélie - Villers

MARIAGE

DEBOIS Pascal et RIGO Cécile – Villers ESCAMES Michel et PARMENTIER Laurence – Villers PETIT Sylvain et SHKËMBI Malvina -Fize-Fontaine MIGNON Nicolas et SIX Sophie -Warnant-Dreye FERON Alain et BROUIR Christine -

DECES

RENSON Flore – Villers LÉVA Auguste – Warnant-Dreye HELLAS Simonne – Warnant-Dreye DRAGONI Fernanda - Villers MASSART Armand – Villers CHRISTIAENS Simone - Villers DUVIVIER Gabrielle - Warnant-Dreye STREEL Camille – Warnant-Dreye HELLAS Marie – Vaux-et-Borset FERETTE Francy – Villers HARDY Andrée – Villers VANDERBECK Jean-Luc -Vaux-et-Borset QUINTARELLI Valter - Villers JANSEMME Jean - Villers GELISSEN Josiane - Warnant-Dreye MAYEUR François - Villers

Dimanche 23 décembre

Marche ADEPS à Fize-Fontaine

L'Amicale Fizoise organise une marche ADEPS de 5, 10 et 20 kilomètres au départ de la maison de quartier de Villers-le-Bouillet. Informations: Lesly Tummino – 0476 288 788

Votre événement n'est pas recensé dans l'agenda ? Envoyez un mail à cedric.willems@villers-le-bouillet.be



Le Groupe Ensemble



Au cours de ces six années de législature, notre premier souci fut toujours de rendre service, des services aux citoyens, à chaque citoyen, et en particulier aux plus démunis par le biais du CPAS et de ses services ainsi qu'avec les Restos villersois. Nous avons fait le maximum pour entretenir nos routes, notre patrimoine. Nous aurions voulu encore faire plus, il nous reste plein de projets à concrétiser.

Nos séniors n'ont pas été oubliés : aide aux associations des pensionnés.

Nos enfants sont restés au centre de nos préoccupations: les écoles (création de quatre calsses, du préau), le sport en favorisant leur inscription dans nos clubs sportifs (par l'apport d'une somme de 40 euros par enfant) ou aux autres associations (scouts, patro...).

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de cette législature.

Le Groupe Ensemble

Le Parti Socialiste



Ecolo



Chères Villersoises, chers Villersois,

la locale Ecolo de Villers le Bouillet, les candidates et les candidats vous reMERClent pour votre participation plus qu'active et votre soutien lors de cette campagne électorale qui fut pour nous riche de rencontres et d'échanges plus que positifs.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous ne connaissons pas encore les résultats de vos votes.

Sachez néanmoins que nous continuerons de mettre toute notre énergie, au service des citoyennes et des citoyens de notre belle entité comme nous l'avons toujours fait par le passé. MERCI également à toutes celles et ceux qui de près ou de loin nous ont aidé à limiter l'impact environnemental que génère parfois les périodes d'affichage électoral.

N'hésitez pas à continuer, avec nous, à défendre et soutenir les projets écologistes, la planète en a encore besoin même après des élections!

Et encore MERCI pour tout!

La Locale Ecolo de Villers le Bouillet www.villers-le-bouillet.ecolo.be info@villers-le-bouillet.ecolo.be

Parcs & Jardins



0475/38.94.94

Semis de pelouse
Plantation, coupe & taille de haies
Dessouchage de souches
Pose de klinkers, dalles, bordures, gabions
Broyage de branches & pierres

Terrassement - Nivellement de terrain Empierrement - Parking et allée Déneigement - Salage



39, Thier du Moulin - Villers-le-Bouillet colsoul.th@skynet.be DEVIS GRATUIT











C'EST LE MOMENT!

OFFREZ-VOUS LA QUALITÉ THOMAS & PIRON

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

SUR NOS MAISONS NEUVES À SAISIR À VILLERS-LE-BOUILLET





Exemple: MAISON 3 CH. DE 133 m² + TERRAIN DE 656 m² à partir de 269 100 c

238 800€





RENSEIGNEZ-VOUS DANS NOTRE MAISON TÉMOIN DE HANNUT Rue de Bertrée, 10 c - 4280 Hannut

Ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h. Samedi de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous.

INFOS: 019 51 93 00 | maisons@thomas-piron.eu | www.thomas-piron.eu/cestlemoment

*Offre soumise à conditions, valable jusqu'au 15/11/2018, sous réserve de disponibilité et sur une sélection de projets. Remise variant selon le projet











Editeur responsable : Collège communal de Villers-le-Bouillet • Réalisation : sprl REGIFO Editions -